



CONSULTATION SUR DEVIS

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS DU PNRA

Contexte

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA), assure, par ses propres moyens, 2 installations de chauffage ; une située sur la Commune du Faou par l'intermédiaire d'une régie et l'autre en gestion directe située au Domaine de Ménez-Meur à Hanvec.

1) Installation située sur la Commune du Faou :

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA), en partenariat avec la Commune du Faou, la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime et la société Vinci a mis en place une chaufferie bois déchiqueté avec réseau collectif alimentant 8 bâtiments : les 2 locaux du PNRA, des bâtiments de la commune : mairie, école, cantine scolaire et médiathèque), la gendarmerie et la maison de la santé.

Ce réseau de chaleur fonctionne avec une chaudière bois et une chaudière d'appoint/secours, située à proximité de la mairie du Faou, elle est utilisée en appoint quand le réseau demande davantage de puissance et en secours en cas de panne ou arrêt, pour maintenance, de la chaudière bois. Le fait que l'appoint/secours soit situé à plus de 300 mètres de la chaudière principale était à l'origine de valoriser et réutiliser l'existant (la chaudière fuel a été installée en 2019 en remplacement de 2 anciennes).

Les caractéristiques techniques du réseau de chaleur bois sont les suivantes :

- Marque de la chaudière : FROLING – Turbomat TM220
- Puissance de la chaudière bois : 220 Kw
- Descriptif de la chaudière d'appoints/secours
 - o Chaudière fuel à condensation de marque VIESSMANN, type Vitoradial 300 T, puissance 425 KW, bruleur : cuenod NC61, année de construction et de mise en service : 2019
 - o Cuve à fuel enterrée, remplacée en 2019, d'une contenance de 6000 Litres
- Réseau de chaleur : 440 m
- Surface chauffée : 13 430 m²
- Nombre de sous-stations : 6
- Mode de gestion : Régie

Remarque : cette installation sera à chiffrer en offre de base

Visite : prise de rendez-vous auprès de Mr GOBBE par mail : samuel.gobbe@pnr-armorique.fr

2) Installation située sur le Domaine de Ménez-Meur sur la Commune d'Hanvec

Les caractéristiques techniques du réseau de chaleur bois sont les suivantes :

- Marque de la chaudière : HARGASSNER type ECOHK
- Puissance de la chaudière bois : 70 Kw
- Appoint/secours : rechauffeur de boucle électrique 35KW marque LACAZE type J30MOT
- Surface chauffée : 729,42 m²
- Nombre de sous-stations : 0
- Mode de gestion : Directe

Remarque : cette installation sera à chiffrer en option.

Visite : prise de rendez-vous auprès de Mr TIZON par mail : gaetan.tizon@pnr-armorique.fr

Description de la prestation

Le prestataire s'engage à fournir, les prestations d'entretien et de maintenance des installations de chauffage nécessaires au bon fonctionnement des installations appartenant ou mis à disposition au PNRA.

1) Entretien

La vérification et l'entretien périodiques desdits matériels et installations, selon la périodicité et le programme d'interventions du prestataire en fonction des exigences légales et réglementaires applicables aux matériels et installation techniques utilisés par celui-ci dans le cadre de l'exploitation de ses activités.

Le prestataire assurera l'entretien courant des installations, les travaux de nettoyage et de graissage du matériel nécessaires à son maintien en parfait état de propreté et à sa conservation dans les meilleures conditions.

Elles comprennent notamment les opérations suivantes :

- vérification des chaudières, nettoyage et réglage,
- ramonage des conduits de fumée et fourniture du certificat de ramonage pour l'ensemble des chaudières,
- mesure du taux de monoxyde de carbone (CO),
- évaluation des performances énergétiques et environnementales des chaudières,
- évaluation du rendement des chaudières, qui est comparé à celui des chaudières les plus performantes aujourd'hui sur le marché,
- évaluation des émissions de polluants atmosphériques des chaudières, qui sont comparées à celles des chaudières les plus performantes aujourd'hui sur le marché,
- mission de conseils de bon usage sur l'amélioration des performances des installations,
- remise d'une attestation d'entretien (ou d'un rapport détaillé), au plus tard 15 jours après la visite d'entretien Le prestataire prévoira dans son offre les petites fournitures nécessaire à la bonne exécution des interventions de maintenance et d'entretien des installations de chauffage, ventilation et

2) **Dépannage :**

Le prestataire assurera les dépannages sur appel client en vue de remédier à toute défaillance et à tout dysfonctionnement, total ou partiel, des matériels et installations de chauffage. Le prestataire devra prendre en compte dans son offre d'entretien et de maintenance, le critère stratégique des installations des bâtiments et inclura dans son offre 2 interventions de dépannage ou contrôle par an (déplacement – main d'œuvre – hors fourniture).

Au moins deux numéros de téléphone seront transmis au PNRA, afin d'assurer une réception des appels. Ceux-ci seront précisés dans le mémoire technique.

3) **Prestations complémentaires :**

Le prestataire pourra également effectuer, sur notre demande spécifique, tous travaux et toutes prestations de modification, d'extension ou de modernisation des matériels et installations techniques existantes. En effet, le prestataire pourra effectuer sur devis préalablement accepté, les fournitures et prestations complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaire au bon fonctionnement des installations tels que :

- travaux préventifs ou après incidents fournitures de pièces de rechange et matériels consommables avec ou sans mise en place,
- interventions consécutives à des travaux exécutés par des tiers,
- le démontage des appareils rendu nécessaire pour l'accès à un organe interne, non apparent ou non visible

Remarque : le prestataire s'engage à apporter tous les soins et toutes les diligences nécessaires à l'exécution des services et à y affecter le personnel nécessaire et qualifié

Durée du contrat – Résiliation

Contrat annuel, renouvelable 2 fois par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de 3 mois.

La déficience de l'entreprise lors des prestations, le non-respect du cahier des charges ou une augmentation excessive du coût pourrait être un motif de rupture du contrat.

Critères de sélection

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, selon les critères suivants :

- Coût : 40%
- Valeur technique : 30%
 - Sous-critère 1 : compétences de l'équipe pour répondre à la demande : 20%
 - Sous-critère 2 : exemples de prestations de ce type : 10%
- Délai d'intervention : 30%

Les candidats sont avertis que le PNRA attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera retenue.

Documents à fournir

- Un devis détaillé comprenant 2 parties (installations du Faou et MMeur) avec à l'appui un contrat de maintenance qui reprend les prescriptions de la présente consultation
- Un échéancier
- Un mémoire technique comprenant les moyens humains et techniques dédiés à la maintenance des installations de chauffage
- Présentation de l'entreprise et ses références de moins de 3 ans pour ce type de prestation

Modalités de remise des offres

- Le dossier sera à adresser à Mme la Présidente du PNRA, 15 Place aux foires, 29590 LE FAOU
- Date limite de remise des offres : mardi 30 juin 2020
heure limite de dépôt : 12 heures
- Moyens de remise des offres :
Par mail : marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr
Par courrier : Parc naturel régional d'Armorique, 15 place aux foires, 29590 Le

Faou

Contacts :

- Partie technique : Samuel Gobbe ; Coordinateur technique ; Tel : 02 98 81 90 08 ou 06 30 59 17 76, samuel.gobbe@pnr-armorique.fr
- Partie administrative : Marie-Josée Lézenven ; Chargée des budgets et marchés publics; Tel : 02 98 81 90 08 marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr;